

Plafonds BRS 2025
(Revenu fiscal de référence figurant sur
l'avis d'imposition 2024 au titre des revenus de l'année 2023)

Catégorie de ménage	Nombre de personnes composant le ménage	ZONE A (et Abis)	ZONE B1	ZONES B2 ET C
1	Personne seule	38 508 €	38 508 €	33 479 €
2	2 personnes ne comportant aucune personne à charge, à l'exclusion des jeunes ménages* ; -ou 1 personne seule en situation de handicap	57 555 €	57 555 €	44 710 €
3	3 personnes ; -ou personne seule avec 1 personne à charge ; -ou jeune ménage* sans personne à charge ; -ou 2 personnes dont au moins 1 est en situation de handicap	75 447 €	69 183 €	53 766 €
4	4 personnes -ou personne seule avec 2 personnes à charge ; -ou 3 personnes dont au moins 1 est en situation de handicap	90 078 €	82 871 €	64 910 €
5	5 personnes ; -ou personne seule avec 3 personnes à charge ; -ou 4 personnes dont au moins 1 est en situation de handicap	107 173 €	98 101 €	76 357 €
6	6 personnes ; -ou personne seule avec 4 personnes à charge ; -ou 5 personnes dont au moins 1 est en situation de handicap	120 598 €	110 396 €	86 055 €
Par personne supplémentaire		+ 13 440 €	+ 12 301 €	+ 9 599 €

** Jeune ménage : couple, marié ou non, dont la somme des âges est au plus égale à 55 ans.*

La personne en situation de handicap est celle titulaire de la carte « mobilité inclusion » portant la mention invalidité prévue à l'article L241-3 du code de l'action sociale et des familles.